

tant par Mer que par Terre, & que par conséquent on arrête tous les effets des Sujets de cette Nation, qu'on commette contre eux toutes sortes d'hostilités, qu'on les prive absolument de tout Commerce & Trafic avec ces Royaumes & autres Domaines dépendans de cette Couronne, & que tous les Sujets de la Grande Bretagne qui ne sont pas naturalisez sortent incessamment de ces Royaumes, à l'exception néanmoins de ceux qui y sont en Charges, ou dans des Emplois mécaniques: C'est pourquoi J'ordonne qu'on observe & qu'on exécute à cet égard les Dispositions & Déclarations suivantes.

„ 2. Qu'à l'avenir toute Correspondance avec les
 „ Sujets d'Angleterre sera tenue pour illicite &
 „ défendue; ainsi que le Commerce de leurs Fabri-
 „ ques, Marchandises & Fruits, & qu'il sera pa-
 „ reillement défendu aux Anglois de trafiquer,
 „ négocier ou faire quelque Commerce dans ces
 „ Royaumes, voulant que cette défense soit abso-
 „ lue & réelle, de sorte qu'elle comprenne une
 „ interruption totale de Commerce des Manufac-
 „ tures ou Marchandises quelconques de ces Royau-
 „ mes. Outre la défense que Je fais par le présent à
 „ l'égard des Vassaux & Sujets de la Grande-
 „ Bretagne, J'ordonne de plus, & Je défends qu'on
 „ n'admette dans aucun des Ports de mes Royaumes
 „ aucun Bâtiment chargé de Marchandises, Fa-
 „ briques, ou Fruits venant de ces Royaumes, qu'on
 „ ne les laisse entrer, ou qu'on ne permette de les
 „ introduire par Terre dans mes Royaumes, de
 „ quelque manière que ce puisse être: Voulant
 „ que lesdits Fruits, Manufactures & Marchandi-
 „ ses soient tenus pour illicites & défendus, quand
 „ même ils y auroient été introduits, ou qu'on vint
 „ à les trouver à bord de Bâtimens, ou Chariots,
 „ ou dans les Maisons, Boutiques des Marchands,